

COHET Henri Louis Augustin¹

Père : COHET Louis Auguste Alfred

Naissance : Date : 25/05/1840 Lieu : Renescure (59).

Décès : Date : 28/07/1884 Lieu : Renescure (59)
à l'âge de 44 ans.

Mère : BERON Marie Catherine Julie

Naissance : Date : 28/08/1847 Lieu : Renescure (59).

Décès : Date : 29/10/1922 Lieu : Renescure (59)
à l'âge de 75 ans.

Rang : 1 / 3. A sa naissance, ses père et mère étaient âgés de 37 ans et 30 ans.



Naissance	Date	11/04/1878	Lieu	Renescure (59)
------------------	------	------------	------	----------------

Professions	Ouvrier
--------------------	---------

Décès

Décès	Date	01/08/1915	Lieu	Villers-Bretonneux (80)	Age	37 ans
--------------	------	------------	------	-------------------------	-----	--------

Inhumation	Date		Lieu	?
-------------------	------	--	------	---

Union avec PINTEL Marie Céline Sidonie

Union	Date	10/10/1903	Lieu	Renescure (59)	Age	25 ans
					Age	28 ans

4 enfants sont nés de cette union.

1. **COHET** Gilberte Marie Gustave

Naissance : Date : 13/04/1906 Lieu : Renescure (59).

Union : Date : 04/12/1926 Lieu : Saint-Omer (62)

avec **THOREL** Eugène Henri Joachim

Décès : Date : 27/02/1973 Lieu : Renescure (59)
à l'âge de 66 ans.

2. **COHET** Louis Charles Henri

Naissance : Date : 09/08/1907 Lieu : Renescure (59).

Décès : Date : 24/04/1908 Lieu : Renescure (59)

à l'âge de 9 mois.

3. **COHET** Louis Henri Charles Auguste

Naissance : Date : 26/06/1911 Lieu : Renescure (59).

Union : Date : 08/08/1936 Lieu : Renescure (59)

avec **JOURDAIN** Irène Sidonie

Décès : Date : 07/01/1980 Lieu : Saint-Omer (62)
à l'âge de 68 ans.

4. **COHET** Marie Joseph

Naissance : Date : 19/03/1914 Lieu : Renescure (59).

Union : Date : 08/01/1938 Lieu : Renescure (59)

avec **ALBAUT** Raymond Albert François

Décès : Date : 24/10/2000 Lieu : Helfaut (62)
à l'âge de 86 ans.

2 Frères & soeurs

- COHET Marie Louise Emélie (Naissance : 1879)

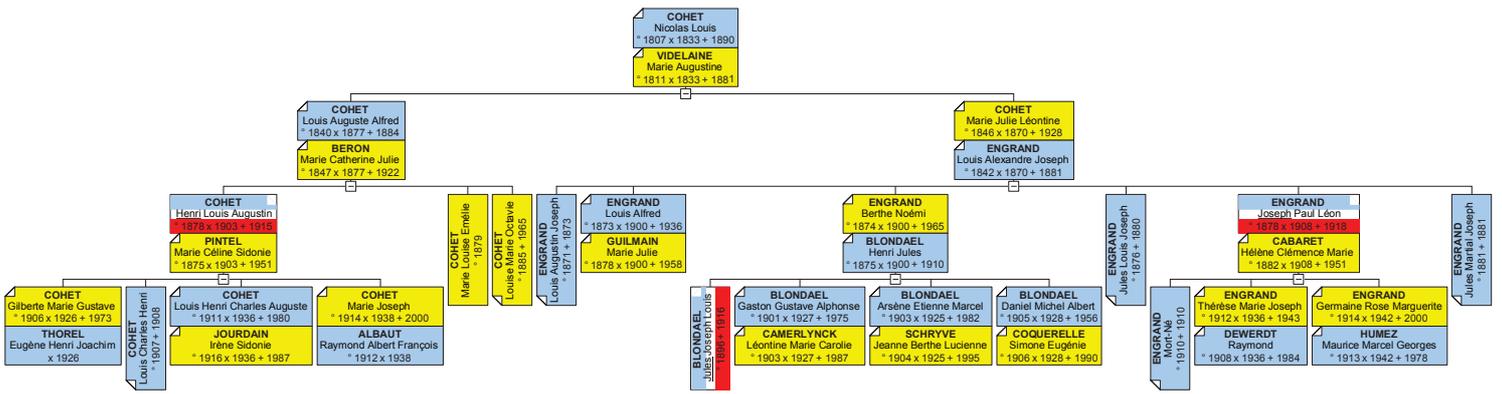
- COHET Louise Marie Octavie (Naissance : 1885 Décès : 1965)

¹ Note Générale :

Mort pour la France, suites de blessures.

Recrutement : Dunkerque - Classe 1898 - Matricule 115.

Affectation : Soldat de 2ème classe au 8ème régiment territorial d'infanterie - Matricule 5921.



PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.

Nom COHETPrénoms Henri Louis AugustinGrade soldat de 3^e ClasseCorps 5^{ME} RÉG. TERRITORIAL D'INFANTERIEN^o 5921 au Corps, — Cl. 1898Matricule. 115 au Recrutement DunkerqueMort pour la France le 1^{er} Août 1915à Villers Bretonneux (Somme)Genre de mort suites de blessuresNé le 11 Avril 1878à Renescure Département NordArr^s municipal (p^s Paris et Lyon) |
à défaut rue et N^o.~~Jugement rendu le~~~~par le Tribunal de~~acte ~~ou jugement~~ transcrit le 2 Avril 1917à Renescure (Nord)N^o du registre d'état civilCette partie
n'est pas à remplir
par le Corps.



 80800 Villers-Bretonneux



1^{re} RÉGION

Dunkerque, le 9 Septembre 1915

PLACE DE DUNKERQUE

Le Chef de Bataillon WATTELIER,
Commandant le dépôt
du 8^{me} Régiment Territorial d'Infanterie

N^o 961^{ll}.

à Monsieur le Maire

de Renescure

(Nord)

J'ai l'honneur de vous faire connaître que
le soldat Cohet Henri, de la 17^e Cie du 8^e Rég^{al}, a été
blessé grièvement le 30 juillet 1915, dans les tranchées
occupées par le Rég^t.

Transporté à l'hôpital n^o 2 de Villers Britouney,
ce militaire y est décédé le 1^{er} août 1915.

Je vous prie de vouloir bien aviser de cette dou-
leureuse nouvelle la famille du défunt.

Je ne possède comme indication que le nom
suivant :

L. Cohet

Chez M^{me} Bonduelle Dehou

à Renescure (Nord)

La personne ci-dessus dénommée, me
demande par lettre du 5 sept. 1915 des nouvelles
du défunt, dont elle ne connaît encore par ouï-
dire que la blessure.

Cohet Henri a été atteint d'une balle ayant
traversé le cou de part en part et déterminé
la paralysie des membres.

Je joins à ma lettre un questionnaire que
vous voudrez bien me retourner après l'avoir
complété si possible.

Avec mes remerciements, je vous prie
d'agréer, Monsieur le Maire, mes salutations
empressées,
L'officier chef du Bureau de Comptabilité.



A l'Armée, le 19 octobre 1915.



Le Capitaine Millou
commandant la 17^e Cie du 8^e régiment
territorial d'Infanterie, S.P. 101, à
Monsieur le Maire de la commune
de

L'un de vos administrés,
Cohet Henri, soldat à la Cie a été
blessé aux travaux le 30 juillet dernier.
Transporté dans un hôpital, il nous
fut rapporté indirectement qu'il était
décidé de suite de sa blessure. Son
beau-frère, Guilvain Auguste,
également soldat à la Cie, nous
affirmait ces jours derniers qu'un
service funèbre avait été célébré dans
la commune de Renescure en l'honneur
de Cohet Henri.

Je vous serais bien recon-
naissant si vous vouliez avoir
l'obligeance de me faire savoir si
vous avez reçu notification offi-
cielle du décès de Cohet. Ce
renseignement m'est nécessaire
pour la raison suivante: les
camarades de Cohet, c'est-à-dire
les officiers, sous-officiers, caporaux
et soldats de la compagnie ont

fait une collecte en faveur de la
veuve. Avant d'envoyer le montant
des sommes reçues je voudrais
avoir le renseignement ci-dessus
demandé afin de ne pas commettre
une bévue.

La collecte s'élève à environ 100 francs.
Veuillez, je vous prie, me donner
l'adresse exacte de la veuve.

Acceptez, Monsieur le Maire,
mes sentiments respectueux et mes
remercîments anticipés.

A. Millot

Région du Nord

1^{ère} Sous-Intendance M^{re}
de Lille

Espace de Boulogne-s. Mer
15, Rue d'Arment.

N^o 2016

Objet:

Boulogne, le 22 Mai 1916.

Le Sous-Intendant Militaire
de 1^{ère} Classe Chauvin,
à Madame V^e Cochet, Henri
rue Puitel, Marie
découvert de M. le Maire à Penescand.

Madame,

J'ai l'honneur de vous faire connaître
que je transmets avec avis favorable votre
dossier de demande de pension à M. le Ministre
de la Guerre.

Agreez, Madame, l'assurance de ma
considération distinguée.



Région du Nord
Sous-Intendance B.
Place de Boulogne-Mer
Service des Pensions
N° 1971

Boulogne-Mer, le 16 octobre 1916.

Le Sous-Intendant Militaire
de 1^{ère} Classe Chauvin
à Madame V^{ve} Cochet
née Putelet mariée Céline Fournier
S. G. de M. le Maire, à Reusesure

Madame.

Par application des dispositions de la loi du 9 Avril
1915, qui interdit le cumul de l'allocation et de la pension,
j'ai l'honneur de vous faire connaître que l'allocation dont
vous êtes titulaire s'élevant à 2^{fr} 75

par jour et correspondant à une somme annuelle supérieure
à la pension de 963^{fr}

qui a été concédée en votre faveur par un décret du 30
août 1916, la jouissance de votre pension est
suspendue et le certificat d'inscription ne vous sera remis
qu'à la date où prendra fin le régime des allocations.

Recevez, Madame, l'assurance de ma considération
distinguée.

